Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260225-2026_02_04-DE

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze février à 19 heures, le conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le cinq février deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

CADIN Laurent
CHAPRON Frédéric
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
HAMON Sophie
HUET Solvec
JÉHAN Jean-Pierre
LATIMIER Daniel
LE GLATIN Dominique
LEFFONDRÉ Isabelle
LENORMAND Ludovic
LE MERCIER Pierrick
MARTIN Fabrice
MOISAN Catherine
OLIVIERO Nathalie
RAULT Thérèse

Nombre de membres en exercice : 18 **Nombre présents** : 18

Secrétaire : Jean-François FRÉVILLE

2026-02-04 : SDE 22 PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX AU PONT DES VALLEES.
8.4 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Daniel LATIMIER, adjoint au maire, présente l'étude et le chiffrage du projet d'effacement des réseaux à réaliser « Au Pont des Vallées ».

Pour l'application du règlement financier du SDE 22 (du 16 décembre 2022), la commune est qualifiée R100 car elle relève du caractère Rural au sens du réseau électrique, et contribue au SDE à hauteur de 100% de la Taxe TCCFE du territoire.

En conséquence, et conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 16 décembre 2022, le montant total de cette opération est estimée à 138 000.00€ pour l'ensemble des travaux à réaliser avec un montant total estimé à notre charge de 87 000.00 €.

« Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, la commune versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier »

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260225-2026_02_04-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité :

- De valider le projet d'étude de l'effacement des réseaux au lieu-dit « AU Pont des Vallées » (tranche 2) à Plémy présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 2 500.00€ TTC.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 24 février 2026
et de la publication le 24 février 2026
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)